



Vous avez des droits ...

et vous les abandonnez par crainte du coût de l'action, des tracas, ou ne sachant pas à qui vous adresser.

Il existe une bonne solution !

-  D.A.S., le spécialiste indépendant dans la gestion des sinistres.
-  D.A.S., l'assureur qui défend vos intérêts avec acharnement.

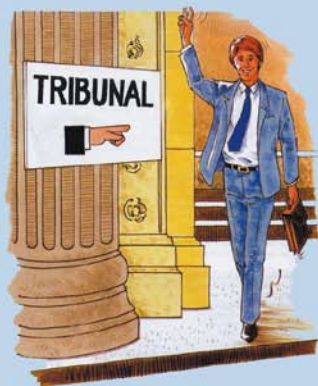


Avantages des polices combinées

Centraliser toutes les garanties Protection Juridique de plusieurs polices dans un seul contrat

- Vie privée + Véhicule
- Consommateur + Véhicule
- Économique + Véhicule
- Conflits + Véhicule

- Tous les vélomoteurs, motos, bicyclettes, remorques, caravanes : **GRATUITS ET COUVERTS AUTOMATIQUEMENT**
- Réduction pour tous les véhicules dans les polices combinées.
- En co-assurance : 1^{er} véhicule gratuit, 50% de réduction pour le 2nd.



Cette brochure est informative. Consultez nos conditions pour les détails de nos polices.



D.A.S. - Protection Juridique

Siège social

D.A.S. Bruxelles
Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles
Tél. 02/645.51.11
Fax 02/640.77.33
www.das.be
info@das.be

Bureaux régionaux

D.A.S. Bruxelles
Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles
Tél. 02/645.51.00
Fax 02/645.51.10
brabant@das.be

D.A.S. Liège
Boulevard Frère-Orban 23
4000 Liège
Tél. 04/223.53.00
Fax 04/223.53.97
liege@das.be

D.A.S. Charleroi
Avenue Jean Mermoz 29 Bte C
6041 Gosselies
Tél. 071/30.76.96
Fax 071/30.76.94
charleroi@das.be

D.A.S. Antwerpen
Le Grellelei 5
2600 Antwerpen
Tél. 03/239.38.00
Fax 03/230.29.65
antwerpen@das.be

D.A.S. Gent
Coupure 107
9000 Gent
Tél. 09/233.56.58
Fax 09/233.54.27
gent@das.be

Votre courtier



FP6016 - 05/2008



le bon choix,
la meilleure qualité

Litige

Recours civil

La rupture d'une canalisation de chauffage dans le bâtiment voisin provoque l'humidification et la dégradation d'un mur de l'habitation de notre assuré, Monsieur R.



Une réparation (nouveau plafonnage et nouvelle peinture) s'avère nécessaire. Celle-ci s'élève à 1.189,89 €.

Le propriétaire de l'immeuble voisin refuse toute indemnisation.

Pour obtenir gain de cause et le remboursement des frais, notre assuré, Monsieur R., doit intenter une action en justice.

Pour défendre Monsieur R., la D.A.S. a payé énormément par rapport à la valeur du litige :

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais d'expertise	550,00 €
Frais d'assignation	167,00 €
Frais et honoraires d'avocat	1.040,49 €
Total	2.007,49 €

Litige

Défense pénale

Pendant que Madame Jeanine D. se repose quelques jours aux sports d'hiver, la neige se met à tomber sur Arlon.

Absente de son domicile, il lui est impossible de débarrasser son trottoir de la couche de neige qui s'est accumulée au fil des jours et a fini par geler. Un passant quelque peu maladroit glisse, tombe et se fracture le péroné. Notre assurée, Madame Jeanine D., est assignée devant le tribunal pour coups et blessures involontaires ainsi que pour avoir enfreint le règlement communal qui prescrit l'entretien obligatoire des trottoirs.

Elle risque de 8 jours à six mois d'emprisonnement. Grâce à une excellente plaidoirie de l'avocat désigné par Madame D. qui a fait valoir son incapacité à nettoyer le trottoir durant son absence, notre assurée ne fut condamnée qu'à l'amende minimale de 26,00 € x 5,5 = 143,00 €.



Pour défendre Madame D., la D.A.S. a payé :

Frais de gestion interne	150,00 €
Frais et honoraires d'avocat	1.865,36 €
Frais de justice	115,36 €
Total	2.130,72 €

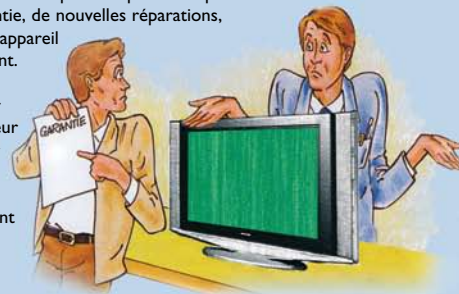
Litige

Droit contractuel

Monsieur Pierre E. a acheté une télévision.

Une défectuosité s'est immédiatement manifestée. Durant le délai de la garantie, le distributeur ne parvient pas à la réparer valablement. À l'expiration de la garantie, de nouvelles réparations, enfin efficaces, mettent l'appareil en état de fonctionnement.

Toutefois, le distributeur facture 553,79 €. Monsieur Pierre E. refuse de payer et se fait assigner en justice. Son avocat, avec l'aide d'un expert, parvient à débouter l'adversaire.



Pour défendre Monsieur Pierre E., la D.A.S. a payé énormément par rapport à la valeur du litige :

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais de l'expert judiciaire	413,49 €
Frais et honoraires d'avocat	927,50 €
Total	1.590,99 €

Litige

Droit contractuel

La famille V. réserve un voyage par internet et part en vacances en Espagne. À leur arrivée, faute de place dans l'hôtel choisi (et payé), ils sont transférés dans un établissement dont ni le confort, ni la situation ne correspondent à la description reprise sur le site internet de l'agence de voyages.

Excédés, ils refusent cette solution. Ils choisissent et s'installent dans un autre hôtel dont ils doivent bien entendu régler la note sur place.

À leur retour, l'hôtel réservé en première instance refuse de rembourser.



Le service juridique de la D.A.S. a négocié le remboursement total des frais engendrés par le changement d'hôtel.

Litige

Droit contractuel

L'épouse de Monsieur Z., assurée à la D.A.S., porte le costume de son mari au nettoyage. Lorsqu'elle le reçoit de retour, elle constate qu'il est déchiré.

Le teinturier décide de ne pas faire payer le nettoyage, mais refuse de lui rembourser la valeur du costume estimant que celui-ci avait déjà été porté, n'était plus neuf, et ne valait donc pas les 450,00 € réclamés par Madame Z.



Notre service juridique a transmis ce dossier à un avocat désigné par Madame Z. Celui-ci est intervenu énergiquement auprès du teinturier, l'a mis en demeure et a transigé sur 350,00 €.

Un résultat très positif pour la famille Z.

Pour défendre Madame Z., la D.A.S. a payé :

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	475,00 €
Total	725,00 €

Litige

Après Incendie

Les époux X vivent dans une villa qu'ils ont fait assurer contre l'incendie. Ils se séparent. Mme X va vivre chez sa mère tandis que M. X se rend deux fois par semaine dans la villa pour nourrir ses chiens et relever le courrier.

Un incendie ravage entièrement la villa.

L'assureur incendie refuse d'intervenir invoquant, d'une part, que M. X a mis volontairement le feu à sa villa et, d'autre part, que l'immeuble était inoccupé.

Nous avons fait remarquer à l'assureur que c'était à lui d'apporter la preuve



Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	10.350,00 €
Total	10.600,00 €